

Extrait du Registre aux Arrêtés du Maire de LESTREM

ARRÊTÉ N°378/25 DU 19 DECEMBRE 2025 ETABLISANT LE TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE AU TITRE DE L'ANNEE 2026

Le Maire de Lestrem

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
 Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,
 Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la Fonction Publique Territoriale,
 Vu l'avis du Comité Social Territorial en date du 20 novembre 2025
 Vu l'arrêté n° du 1er février 2022 portant sur les Lignes Directrices de Gestion à compter du 1er janvier 2021,
 Vu la délibération du Conseil Municipal du 3 décembre 2025 relative à la détermination des « ratios-promouvables »,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Le tableau annuel d'avancement de grade au titre de l'année 2026 est établi comme suit :

Avancement au grade de : Adjoint Technique Principal 2^{ème} classe

Nom / Prénom	Grade actuel	Date d'effet de la nomination
CARRE Sandrine	Adjoint Technique	01/01/2026

Proportion Hommes / Femmes des agents promouvables *		
Total	Hommes	Femmes
1	0	1

* ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement

Proportion Hommes / Femmes susceptibles d'être promus		
Total	Hommes	Femmes
1	0	1

Avancement au grade de : Adjoint Technique Principal 1^{ère} classe

Nom / Prénom	Grade actuel	Date d'effet de la nomination
DEMETTRE Isabelle	Adjoint Technique Principal 2 ^{ème} classe	01/01/2026

Proportion Hommes / Femmes des agents promouvables *		
Total	Hommes	Femmes
1	0	1

* ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement

Proportion Hommes / Femmes susceptibles d'être promus		
Total	Hommes	Femmes
1	0	1

Avancement au grade de : Adjoint Administratif Principal 1^{ère} classe

Nom / Prénom	Grade actuel	Date d'effet de la

Extrait du Registre aux Arrêtés du Maire de LESTREM

		<u>nomination</u>
WALLART Betty	Adjoint Administratif	01/01/2026

Proportion Hommes / Femmes des agents promouvables *		
Total	Hommes	Femmes
1	0	1

* ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement

Proportion Hommes / Femmes susceptibles d'être promus		
Total	Hommes	Femmes
1	0	1

Avancement au grade de : Agent de Maitrise Principal

<u>Nom / Prénom</u>	<u>Grade actuel</u>	<u>Date d'effet de la nomination</u>
LELEU Arnaud	Agent de Maîtrise	01/10/2026

Proportion Hommes / Femmes des agents promouvables *		
Total	Hommes	Femmes
1	1	0

* ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement

Proportion Hommes / Femmes susceptibles d'être promus		
Total	Hommes	Femmes
1	1	0

Avancement au grade de : Assistant de Conservation Principal 2^{ème} classe

<u>Nom / Prénom</u>	<u>Grade actuel</u>	<u>Date d'effet de la nomination</u>
MARQUANT Roselyne	Assistant de Conservation	31/12/2026

Proportion Hommes / Femmes des agents promouvables *		
Total	Hommes	Femmes
1	0	1

* ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement

Proportion Hommes / Femmes susceptibles d'être promus		
Total	Hommes	Femmes
1	0	1

ARTICLE 2 : Le présent tableau d'avancement sera transmis au Centre de Gestion de Bruay-La-Buissière qui en assurera la publicité, en application de l'article 80 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 susvisée.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publicité, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Lille ou par l'application Télerecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Fait à Lestrem Le 19 décembre 2025



Département Pas-de-Calais,
Arrondissement de Béthune, Canton de Lillers

Extrait du Registre aux Arrêtés du Maire de LESTREM

#signature#

